

SECRET
27 MAI 2014

Votants : 82
Convocation du Conseil de Communauté :
le 9 mai 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 20 mai 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 19 mai 2014

TOURISME – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 A L'EPIC COMMUNAUTAIRE "OFFICE DE TOURISME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE"

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIIN, Daniel BAUDOUIIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAUULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Rabah LAICHOUR à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAUULT

Titulaires absents suppléés :

Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Michel SIMON par Dominique GIRET

Titulaires absents :

Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Charles-Antoine CHAVIER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2014

TOURISME – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 A L'EPIC COMMUNAUTAIRE "OFFICE DE TOURISME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE"

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Conseil de Communauté a approuvé la prise de compétence facultative tourisme, ainsi que la création d'un Office de Tourisme communautaire sous statut Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dénommé « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » afin d'exercer cette compétence.

Afin de permettre à l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » d'assurer ses missions de service public administratif comme l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire, le Budget Primitif 2014 de la CAN, approuvé en février 2014, prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 495 000 € maximum, conformément au Budget Prévisionnel 2014 de l'EPIC annexé.

Par délibération du 24 janvier 2014, le Conseil de Communauté a autorisé le versement à l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2014 à hauteur de 246 500 €.

De plus, conformément à la législation en vigueur, la taxe de séjour, instaurée sur le territoire de la CAN depuis 2010, est intégralement reversée à l'EPIC.

Les modalités de recouvrement de cette taxe ont été renouvelées à compter du 1er janvier 2013, intégrant de nouvelles dispositions et notamment la possibilité de procéder à une taxation d'office en cas d'absence ou de mauvais recouvrement. La CAN s'est par ailleurs dotée d'un logiciel permettant aux hébergeurs d'effectuer leurs déclarations sur Internet

Le bilan de l'année 2013 fait apparaître une nette amélioration du recouvrement de cette taxe. L'état des recettes perçues au titre de 2013 s'élève à 215 000 € (soit + 45 000 € du montant inscrit au budget 2013 de la CAN).

Par ailleurs, ces nouvelles dispositions de collecte de la taxe de séjour ont permis la régularisation des versements d'hébergeurs redevables depuis 2010.

Considérant l'augmentation du montant de taxe de séjour perçue en 2013, les reliquats des années antérieures, ainsi que la recette attendue au titre de 2014, il est proposé de réduire de 100 000 € le montant de subvention de fonctionnement 2014 attribué à l'EPIC.

Cet ajustement des crédits, établissant la subvention 2014 attribuée à l'EPIC à 395 000 €, sera proposé dans le cadre du vote du budget supplémentaire (BS) en juin prochain.

Cependant, sans attendre la prochaine décision budgétaire du mois de juin, afin de permettre à l'EPIC d'assurer la continuité de l'exercice de ses missions, il est proposé d'autoriser un nouveau versement de subvention à hauteur de 148 500 €.


Ce second versement, au regard des modifications de crédits proposées ultérieurement au BS, constitue le solde de la subvention de fonctionnement 2014 attribuée par la CAN à l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise ».

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Autoriser le versement à l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » d'une subvention de fonctionnement 2014 de 148 500 €,
- Approuver la convention jointe et autoriser sa signature.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Michel SIMON

Vice-Président Délégué

